



## Litige avec une entreprise et son assureur

Par **PM010949**, le **16/02/2008** à **19:31**

Bonjour,

En 2001, j'ai fait poser par l'Entreprise A un dallage extérieur sur ma terrasse.

En 2005, des désordres sont apparus et après diverses expertises, il s'est avéré que ce dallage était gélive et destiné uniquement à usage intérieur.

En 2007, après plusieurs visites, l'expert mandaté par l'assurance a demandé un devis à l'Entreprise A pour chiffrer le montant du sinistre afin de refaire entièrement la terrasse.

L'entreprise A a fourni ce devis en mentionnant que la surface de la terrasse était de 53m<sup>2</sup>. Sur cette base, l'assurance m'a fait une proposition d'acceptation d'indemnité, que j'ai acceptée et signée le 12 avril 2007.

J'ai reçu le chèque correspondant, que j'ai encaissé, et il était précisé que l'Entreprise A et son Assureur étaient quittes et libérés de toutes obligations.

(Je précise en outre que le fautif initial étant la carrière qui fabrique le dallage, l'Assureur a engagé une action judiciaire pour se faire rembourser).

Aujourd'hui, je relance la même Entreprise A pour la réfection de ma terrasse ; un devis mentionnant 53m<sup>2</sup> m'est établi, et quelques heures après, l'Entreprise A envoie un ouvrier pour mesurer exactement la quantité de dallages à commander.

Surprise : la terrasse mesure en fait 78m<sup>2</sup>, et l'Entreprise A me réclame un supplément de 4.000 euros, que je n'accepte pas.

Comment faire pour revenir sur cette erreur de métré, dans la mesure où j'ai signé l'acceptation d'indemnité sur cette base ? car si j'avais eu connaissance de cette erreur, bien sûr que je n'aurais pas accepté.

Après de qui dois-je intervenir ? :

- l'Entreprise A qui a fait l'erreur ?

- l'Assureur ?

- l'Expert de l'Assurance qui est venu plusieurs fois chez moi et qui aurait dû vérifier le métré

?

D'avance merci., Patrice

Par **jeetendra**, le **16/02/2008** à **20:03**

bonsoir, pour moi c'est l'entreprise A qui est responsable elle vous a fait un devis sur une superficie de 53 metres carrés, si par la suite il s'aperçoit que la surface est supérieure à 53 metres carrés tant pis pour eux ils doivent vous refaire la totalité de la surface, l'erreur vient d'eux, courage, cordialement

Par **PM010949**, le **17/02/2008** à **07:59**

Bonjour et merci bien pour votre réponse.  
Bon dimanche, Patrice